



Publié sur le site Internet de la ville le :
20 décembre 2024

Le Maire :
M. Marcello ROTOLY

B.P. 21 - 68360 SOULTZ

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ Séance ordinaire 18 décembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL :

POINT 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2024.

APPROUVÉ

POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU CONSEIL MUNICIPAL.

APPROUVÉ

POINT 3. TARIFICATION DE LA LOCATION DES SALLES.

APPROUVÉ

POINT 4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES – EXERCICE 2024.

APPROUVÉ

POINT 5. PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

APPROUVÉ

POINT 6. ETAT DE PRÉVISION DES COUPES – EXERCICE 2025.

APPROUVÉ

POINT 7. ETAT D'ASSIETTE DES COUPES – EXERCICE 2026.

APPROUVÉ

POINT 8. PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX - EXERCICE 2025.

APPROUVÉ

POINT 9. CESSION DE BOIS DE CHAUFFAGE AUX PARTICULIERS ET B.I.L (BOIS D'INDUSTRIE EN LONG) - TARIFS EXERCICE 2025.

APPROUVÉ

POINT 10. RECOUVREMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR LES DOMAINES SKIABLES ALPIN ET DE FOND DU MARKSTEIN GRAND BALLON.

APPROUVÉ

POINT 11. RAPPORT TRIENNAL RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS.

APPROUVÉ

POINT 12. CONVENTION TRIPARTITE CeA – CCRG - COMMUNE.

APPROUVÉ

POINT 13. DÉSIGNATION D'UN RÉPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES PARTENAIRES DU CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS.

APPROUVÉ

POINT 14. INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS DES SERVICES TECHNIQUES.

APPROUVÉ

POINT 15. ANTENNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ONE TOWER.

APPROUVÉ

POINT 16. APPROBATION DES MODALITÉS DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DU 1ER JUIN 2024 AU 30 NOVEMBRE 2024.

APPROUVÉ

POINT 17. SOUTIEN A MAYOTTE APRÈS LE PASSAGE DU CYCLONE CHIDO.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h20.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 20 décembre 2024

Le Maire
Marcello ROTOLO

